



DEMENAGEMENT SOUS QUINZAIN DE LA MAMAN

Par **jen ny**, le **15/07/2015** à **20:50**

Bonjour,

depuis près de 2 ans mon compagnon est séparé, et papa d'un enfant de 7ans.

La garde alternée s'est mise en place à l'amiable depuis plus 1 an et demi, il assume financièrement: mutuelle, frais scolaire, garderie, les rdv médicaux que la maman néglige, bref il assume son rôle et sa responsabilité de papa naturellement, comme il se doit.

Depuis 5 mois la maman est dans une nouvelle relation amoureuse et compte déménager sous quinzaine à 45 km, 1H de route le matin pour l'école (pour le papa).

L'école sait que les parents sont séparés, la maman aurait soit-disant le certificat de radiation sans l'autorisation du papa afin de scolariser leur enfant au domicile de la mère.

Ainsi, elle vient de nous informer qu'elle demande la garde exclusive, avec pension alimentaire et décide contre l'avis de l'enfant de changer le rythme de vie et l'équilibre de ce dernier.

Quels sont les droits des papas quand une maman décide à son bon vouloir de tout abolir quand cela lui chante ?

merci pour votre réponse